

PROCES-VERBAL No 4
de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM
mercredi 29 juin 2022
Salle communale de Denens

Présidence

M. Thierry GILGEN, Président, ouvre la séance à 20 h.

Le Président souhaite la bienvenue à la dernière séance à Denens aux membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ERM et aux employés de l'ERM. Il excuse l'absence de M. Alain GARRAUX, membre du Comité de direction, et passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès verbal No 3 du 9 mars 2022
4. Communications du Bureau
5. Adoption des comptes 2021 :
 - rapport de la Commission de gestion sur les comptes de l'exercice 2021
 - rapport de la Commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2021
6. Préavis 03/2022 et rapport de Commission :
Demande de crédit de CHF 120'000,00 TTC, pour le remplacement d'un tronçon du collecteur « Ceinture Est, N° 35 » sur la commune de Vufflens-le-Château
7. Préavis 04/2022 et rapport de Commission :
Demande de crédit complémentaire de CHF 520'000,00 TTC au préavis N° 05/2018 pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les communes de Chigny et de Morges
8. Préavis 05/2022 et rapport de Commission :
Demande de crédit de CHF 44'000,00 TTC, pour le déplacement d'un tronçon du collecteur « Ceinture Sud, N° 78 » dans le cadre de l'aménagement de la parcelle N° 451 sur la commune de Préverenges
9. Elections statutaires :
 - a) du Président - Denges
 - b) du Vice-président - Echandens
 - c) des scrutateurs
 - d) des scrutateurs-suppléants
 - e) la Commission de gestion pour l'exercice 2022
10. Communications du Comité de direction
11. Questions, vœux et divers

1. Appel

Il ressort de l'appel que 32 délégués sont présents.

Excusés : Mme Gabriele SCHOLZ, déléguée de Denges,
MM. Oscar CHERBUIN, délégué d'Echichens, Charles-Henri de LUZE, délégué de Chigny,
Serge GAMBARASI, délégué de Hautemorges, Christian GRÄNICHER, délégué de Denens,
Maurice JATON, délégué de Morges

Absent : M. Steven KUBLER, délégué de Morges.

Arrivée après l'appel : Mme Sara SPECKINGER LENOIR, déléguée de Chigny.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement siéger, le Président déclare la séance ouverte.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président indique l'ajout au pt 5 de l'acceptation du rapport sur la gestion et demande si quelqu'un souhaite une modification, ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera suivi avec l'ajout.

3. Approbation du procès-verbal No 3 du 9 mars 2022

Le Président demande si quelqu'un a une remarque ou une question.

Personne ne demande la parole, le procès-verbal No 3 du 9 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

Le Président invite à une verrée après la séance du Conseil intercommunal.

5. Adoption des comptes 2021 et Acceptation du rapport de gestion, préavis No 02/2022

Adoption des comptes 2021

Le Président demande au Comité de direction s'il a quelque chose à ajouter, ce n'est pas le cas.

–Rapport de la Commission de gestion sur les comptes de l'exercice 2021

Le Président donne la parole à M. Manuel ZENGER, délégué de Préverenges, rapporteur de la Commission de gestion, pour la lecture des conclusions.

Le Président ouvre la discussion sur les comptes, la parole n'est pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

A l'unanimité :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

Après avoir pris connaissance :

- du préavis No 02/2022 du Comité de direction,
- du rapport du Comité de direction sur les finances,
- du rapport de la Commission de gestion chargée de son étude,

DECIDE

1. d'adopter les comptes de l'exercice 2021, le compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2021 tels que présentés par le comité de direction,
2. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion financière pour l'année 2021,
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Acceptation du rapport de gestion

–Rapport de la Commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2021

Le Président donne la parole à M. Manuel ZENGER, délégué de Préverenges, rapporteur de la Commission, qui lit les conclusions et les vœux. Il ajoute que la Commission de gestion est satisfaite des réponses aux vœux par le Comité de direction.

Le Président ouvre la discussion sur la gestion, la parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée.

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

Après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion pour l'année 2021,
- du rapport de la Commission de gestion,

DECIDE

1. d'accepter ces rapports tels que présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction pour l'ensemble de la gestion 2021,
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat

6. Préavis 03/2022 et rapport de Commission

Demande de crédit de CHF 120'000,00 TTC, pour le remplacement d'un tronçon du collecteur « Ceinture Est, N° 35 » sur la commune de Vufflens-le-Château

Le Président donne la parole à M. Philippe HENRIOD, délégué de Vufflens-le-Château, en remplacement de M. Christian GRÄNICH, délégué absent de Denens, pour la lecture des conclusions.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée.

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 03/2022 du Comité de direction,
- vu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 120'000,00 TTC pour le remplacement d'un tronçon du collecteur « ceinture Est, No 35 » sur la commune de Vufflens-le-Château,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

7. Préavis 04/2022 et rapport de Commission

Demande de crédit complémentaire de CHF 520'000,00 TTC au préavis N° 05/2018 pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les communes de Chigny et de Morges

M. Jonathan LÜTHI informe que le montant à amortir par la Commune de Denens est CHF 47'575,00 et non CHF 17'575,00 dans le préavis 04/2022.

Le Président donne la parole au rapporteur, M. Kurt BÜHLER, délégué de Yens, qui lit les conclusions.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, demande à quel moment sera déterminée la méthode choisie.

M. Jonathan LÜTHI dit qu'il n'est pas au courant des derniers développements et propose de donner la parole à Mme Dominique MATTHEY.

Mme Dominique MATTHEY explique qu'un bureau géotechnique analysera les sols et alors, la méthode d'exécution sera déterminée, certainement à fin juillet.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote à main levée.

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 04/2022 du Comité de direction,
- vu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit complémentaire de CHF 520'000,00 TTC au préavis No 05/2018 pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les communes de Chigny et de Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

8. Préavis 05/2022 et rapport de Commission

Demande de crédit de CHF 44'000,00 TTC, pour le déplacement d'un tronçon du collecteur « Ceinture Sud, N° 78 » dans le cadre de l'aménagement de la parcelle N° 451 sur la commune de Préverenges

Le Président donne la parole au rapporteur, M. Luc GIEZENDANNER, délégué de Lonay, qui lit les conclusions.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée. A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 05/2022 du Comité de direction,
- vu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 44'000,00 TTC pour le déplacement d'un tronçon du collecteur « ceinture Sud, No 78 » dans le cadre de l'aménagement de la parcelle No 451 sur la commune de Préverenges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

9. Elections statutaires

a) du Président - *Denges*

M. Christian FRANCO, délégué de Denges, se porte candidat.

Le Président annonce qu'il n'y a qu'un candidat, il est élu tacitement par applaudissement.

b) du Vice-président - *Echandens*

M. Christian MÜLLER, délégué d'Echandens, se porte candidat.

Le Président annonce qu'il n'y a qu'un candidat, il est élu tacitement par applaudissement.

c) des scrutateurs

Pour remplacer Mme Annabelle AMSLER, déléguée de Morges, et M. Tristan PEREY, délégué de Vufflens-le-Château, se proposent :

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, et M. François MENZEL, délégué de Vaux-sur-Morges.

Le Président annonce qu'il y a 2 candidats pour 2 places, ils sont élus tacitement par applaudissement.

d) des scrutateurs-suppléants

Pour remplacer MM. Jérôme KAELIN, délégué de Tolochenaz, et Luc GIESENDANNER, délégué de Lonay, se proposent : M. Alexandre MORAND, délégué de Yens, M. Christian VIANDE, délégué de Clarmont.

Le Président annonce qu'il y a 2 candidats pour 2 places, ils sont élus tacitement par applaudissement.

e) la Commission de gestion pour l'exercice 2022

Pour 2021-2022 la Commission de gestion, rééligible, est composée de :

- FROCHAUX Eva, déléguée de Morges
- PETIT Sandra, déléguée de Hautemorges
-
- De LUZE Charles-Henri, délégué de Chigny
- GLASSEY Frédéric, délégué de Tolochenaz
-
- ZENGER Manuel, délégué de Préverenges

Mme Danièle PETOUD informe que ne se représentent pas : Mmes Eva FROCHAUX, Sandra PETIT, M. Manuel ZENGER et elle-même, indiquant qu'il faut 4 nouvelles personnes.

Acceptent leur candidature : Mmes Annabelle AMSLER et Aline DUPONTET, déléguées de Morges, MM. Vincent ANTONIOLI, délégué de Lonay, et Tristan PEREY, délégué de Vufflens-le-Château.

Le Président annonce qu'il y a autant de candidats que de places, ils sont élus tacitement par liste.

La Commission de gestion pour l'exercice 2022, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, est composée de :

- AMSLER Annabelle, déléguée de Morges
- DUPONTET Aline, déléguée de Morges
- ANTONIOLI Vincent, délégué de Lonay
- de LUZE Charles-Henri, délégué de Chigny
- GLASSEY Frédéric, délégué de Tolochenaz
- GROS Oscar, délégué d'Echichens
- PEREY Tristan, délégué de Vuflens-le-Château

Le Président constate que M. Christian FRANCO, délégué de Denges, a été élu Président pour 2022-2023, il ne peut plus faire partie de la Commission des finances, le Président ajoute la lettre f) au point 9.

f) Election d'un membre et d'un suppléant à la Commission des finances

Mme Céline ELSIG, déléguée de Morges, suppléante de l'actuelle Commission des finances, est élue tacitement à l'unanimité par applaudissement et devient membre de la Commission des finances.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, est élue tacitement à l'unanimité par applaudissement suppléante à la Commission des finances pour remplacer Mme Céline ELSIG.

10. Communications du Comité de direction

M. Christian MAEDER indique que des communications écrites étaient jointes à la convocation.

M. Bernard PEREY lit la communication ci-dessous :

Faucardeuse

Notre vénérable machine a été mise à l'eau hier, mardi 28 juin, au Port du Petit-Bois à Morges. Après son équipement sur place, (roues, cabine, etc.), la faucardeuse sera remorquée à Rolle pour commencer son travail d'élimination des algues, soit cette fin de semaine, soit au début de la semaine prochaine.

Après son service à Rolle, la faucardeuse poursuivra son travail dans l'ordre suivant: St-Prex, Tolochenaz, Morges, Prévèrenge, St-Sulpice. En fonction de l'évolution de la végétation aquatique, elle continuera ensuite son service selon un programme à définir.

Pour l'année 2022, le tarif horaire a été augmenté de CHF 300.-- à CHF 400.-- en raison des lourds et conséquents travaux d'entretien exécutés lors des années précédentes. Cette hausse a été communiquée à tous les intéressés, verbalement, lors de la séance de coordination tenue à l'ERM le 8 juin dernier et par courrier, le 14 juin aux six Municipalités des Communes utilisatrices.

M. Christian MAEDER lit les trois communications ci-dessous:

Problèmes informatiques à l'administration de l'ERM

En date du jeudi 26 mai 2022, notre système informatique a connu une panne sur l'un de ses serveurs. Intervenu rapidement pour identifier le problème, notre prestataire informatique a alors diagnostiqué une panne sévère d'un des disques durs de données. Celui-ci contenait des données relatives, entre autres, à la comptabilité.

Après une intervention rapide sur le site, il s'est avéré que ce disque défectueux n'avait jamais été inclus dans le plan de sauvegarde, pourtant récemment remis à jour par ce même prestataire.

Malgré une tentative de récupération des données par un laboratoire spécialisé dans le domaine, toutes les données qu'il contenait ont été définitivement perdues. Pratiquement, la perte de ces données demande un travail supplémentaire de saisies des écritures comptables des trois derniers mois pour le secrétariat de l'ERM.

Une séance de bilan afin de tirer les conséquences de ce malheureux incident sera agendée cet été et nous permettra de corriger tout ce qui peut l'être pour le futur fonctionnement informatique de l'ERM et une négociation avec le prestataire devra être faite afin de définir les responsabilités financières.

Décès de notre collaborateur Monsieur Laurent Amez-Droz

Nous avons le triste devoir de vous annoncer que Monsieur Laurent Amez-Droz, qui occupait le poste d'exploitant de notre STEP depuis le 1er juin 2016 est décédé le 13 mai dernier dans sa 56ème année. Monsieur Amez-Droz était au bénéfice d'un CFC d'agro-mécanicien et avait travaillé en qualité d'indépendant comme monteur-dépanneur sous l'effigie de DeLaval de l'an 2000 jusqu'à son engagement chez nous.

Monsieur Amez-Droz était un collaborateur fiable et consciencieux. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme intègre et sérieux dans tout ce qu'il accomplissait dans l'exercice de sa fonction à l'ERM. Nos pensées vont à son épouse et ses deux enfants qui sont dans le chagrin de cette cruelle séparation.

Pour lui succéder, le comité de direction a décidé de l'engagement de Monsieur Stéphane Bolay, né en 1967 et domicilié à Pampigny. Monsieur Bolay, ici présent ce soir, possède un CFC d'agriculteur. Il est professionnel de l'agriculture depuis plus de 35 ans dont 20 ans en tant que patron sur une exploitation mixte (cultures, bétail). Il a débuté à l'ERM en tant qu'exploitant de STEP à 40% le 14 juin dernier. Son engagement à 100% est prévu pour le premier septembre prochain.

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Bolay au sein de l'équipe d'exploitation de la STEP, et sommes convaincus que notre collaboration sera longue et fructueuse.

Remplacement de notre Directeur Monsieur Tony Reverchon

Le Comité de direction a le plaisir de vous informer de l'issue heureuse du processus de sélection ayant conduit au remplacement de notre Directeur, Monsieur Tony Reverchon, tragiquement décédé en début février.

Ce processus s'est déroulé avec la collaboration de la société Move Up d'avril à juin, et a permis de désigner la nouvelle Directrice de l'ERM en la personne de Madame Caroline Villard Le Bocey.

Madame Villard, âgée de 38 ans, est ingénieure EPFL en Sciences et ingénierie de l'environnement. Elle occupe actuellement le poste de Cheffe de la section « Assainissement urbain et rural » à la Direction générale de l'environnement du Canton. Madame Villard est au bénéfice d'une solide expérience en assainissement et épuration et elle reprendra la direction de l'ERM le 1er octobre prochain.

Jusqu'au 1er octobre, Monsieur Olivier Narbel, Directeur de l'ERM jusqu'à fin 2012 et Directeur ad interim depuis mi-février, assurera la vacance de la Direction puis, restera ensuite à disposition du Comité de direction.

Le Comité de direction de l'ERM se réjouit de la collaboration qu'il entretiendra avec sa nouvelle Directrice et lui souhaite d'ores et déjà la bienvenue au sein du personnel de l'ERM.

11. Questions, vœux et divers

M. François MENZEL, délégué de Vaux-sur-Morges, se dit choqué des informations données concernant l'informatique. Il est surpris au plus haut point qu'un disque dur n'ait pas été sauvegardé et se fait du souci sur le reste de l'informatique de l'ERM. Il propose que rapidement soit mis en place un outil pour que l'informatique de l'ERM soit sûre qu'il n'y ait plus de perte de données et dit qu'il ne faut pas se cacher derrière un externe, que cela un peu léger.

M. Christian MAEDER assure qu'il ne se cache derrière personne, qu'il y a eu une faille mais qu'il va y être remédié. Les prestataires doivent garantir un fonctionnement normal. Une audit de sécurité a été demandée et les résultats seront donnés au Conseil. Tout sera réglé, il ne faut pas s'inquiéter.

M. François MENZEL, délégué de Vaux-sur-Morges, remercie de la réponse qui lui suffit.

Mme Sandra PETIT, déléguée de Hautemorges, remercie la Commission de gestion pour son bon esprit.

Sur proposition du Président qui relève que c'est un gros travail, la Commission de gestion est applaudie.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, a lu dans la presse que des analyses sont faites dans les eaux usées par rapport à Omicron et demande si des prélèvements ont été demandés à la STEP de Morges.

M. Christian MAEDER répond que la STEP n'a pas été contactée pour effectuer des prélèvements.

M. Olivier NARBEL dit que des prélèvements ont été faits par le Canton, que ces campagnes se poursuivaient, c'est donc aussi possible à l'ERM cependant, le résultat sera au niveau du Canton.

M. Christian MAEDER remercie au nom du Comité de direction les Commissions de gestion et des finances et le Conseil au complet pour l'acceptation des comptes. Il avoue que l'année a été difficile avec deux décès mais la confiance du Conseil permet d'aller de l'avant avec sérénité.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite à un apéritif dans le hall, souhaite une bonne soirée et clôt la séance à 20h.48.

Le Président :

La Secrétaire :

Thierry GILGEN

Monique ROBIN